



# L'EMPIRE OTTOMAN ET LA TURQUIE FACE À L'OCCIDENT

## LES BASES D'UN ÉTAT MODERNE ?

15 FÉVRIER 2019

Edhem ELDEM

Chaire internationale d'histoire turque et ottomane



Lina Geraldine

Engr. del.

Dans la journée du 15, [Sa Hautesse] me fit appeler deux fois. « Un nouveau règne va commencer, me dit-elle. Si Dieu le permet, j'écraserai enfin cette milice, la honte de l'empire et la cause de son état stationnaire. Je veux désormais que le trône ne soit plus l'effroi du peuple, mais son appui. J'abolis la confiscation (*müsadere*) et même aujourd'hui, si j'obtiens la victoire, je veux laisser aux enfants des rebelles la dépouille de leurs pères ».

Le *Bazirguian Bachi*, juif, banquier du corps des janissaires, homme puissant et très considéré, fournisseur général de ces prétoriens, avait été arrêté pour rendre des comptes ; ils étaient en règle ; et après révision, il a été sur le champ remis en liberté. Le Grec qui fournissait à ce corps la viande de boucherie, fut arrêté en même temps ; il était gendre du médecin d'une des sultanes. L'infortuné, frappé de terreur, est conduit devant le grand vizir pour rendre des comptes ; la stupeur lui avait fait perdre la parole ; douceur, rigueur, tourments, tout a été employé pour l'engager à parler. Son silence a été interprété à collusion avec les rebelles, et trois jours après, il a payé de sa tête l'obstination de ce silence. On dit qu'il n'était pas étranger aux manœuvres qui se tramaient.

On attribue à Sa Hautesse le projet d'abolir la confiscation des biens des employés du gouvernement.

Rapport de l'ambassade, 26 juin 1826

Je n'ai pas encore pu découvrir quelle est la part que les *ulémas* et les *ridgials* se seront faite dans la révolution qu'ils ont si bien secondée. On dit que le Sultan renonce, en faveur des derniers, à son droit de confiscation. Mais la chose ne m'est pas donnée pour certaine.

Rapport de l'ambassade, 27 juin 1826

C'est Sultan Mahmoud même qui a manifesté le premier aux *oulémas* son intention d'abolir la confiscation. La magistrature a applaudi à un semblable projet, qui est, a-t-elle déclaré, en harmonie avec l'esprit de la loi divine.

Sa Hautesse a renoncé aussi à plusieurs étiquettes, qui la tenaient trop isolée de ses ministres, et des *oulémas*. Dans les derniers conseils qu'elle a présidés, elle a ordonné itérativement, aux personnages assistant, de s'asseoir devant Elle ; malgré leurs représentations respectueuses, Elle a exigé qu'on lui obéît.

On donne pour certain que Sa Hautesse a déclaré par un rescrit autographe (*khatti-chérif*) que, désormais les biens des *ridjals* et autres employés du gouvernement ne seraient plus confisqués, fussent-ils même condamnés à mort.

Bulletin de l'ambassade, 15 juillet 1826

Le fameux banquier juif Tchaptchi a été exécuté la nuit dernière. [...] Tchaptchi n'avait que 39 ans d'âge. On évalue sa fortune à cinquante millions de piastres. Il était *sarraf* ou banquier du *serasquier* Aga Pacha. [...] Tous les biens de Tchaptchi ont été saisis, malgré la promesse faite par le sultan d'abolir les confiscations. [...] On accuse Tchaptchi d'avoir employé son influence pour le *Bazirguian Bachi*, son coreligionnaire et d'avoir osé le soustraire à une première condamnation.

Tous les *sarrafs* arméniens et autres sont dans l'inquiétude. La Porte a besoin d'argent, il en faut pour construire les casernes. La promesse de ne plus confisquer est toujours, mais sauf les exceptions. [...] Le Bazirguian Bachi, ou fournisseur en chef et banquier du corps des janissaires a été mis à mort hier. Il était de la famille juive de Zonana. [...] L'intendant de la monnaie a convoqué le corps des *sarrafs* ou banquiers pour connaître leurs comptes avec Tchaptchi. Ils se sont reconnus débiteurs pour deux millions dont on exige le paiement.

Il paraît certain aujourd'hui que dans l'affaire du malheureux Tchaptchi le sultan a agi seul, sans conseil, et sans autre motif que sa volonté de confisquer la fortune de la victime. Cet arrêt de mort a éclaté comme la foudre, à l'insu de tout le monde.

Bulletin de l'ambassade, 25 juillet 1826

« Quel est ce fou », disait-il dernièrement en voyant élever un magnifique palais sur le Bosphore, « quel est ce fou qui veut me donner une si grande tentation ? »

Mémoire du baron de Boislecomte, 1<sup>er</sup> février 1834

[...] depuis nombre d'années, l'audace et l'insubordination des janissaires les portant à tous les excès, leurs demandes exorbitantes ont causé l'épuisement du trésor des musulmans ; [...] parmi les désordres qui en ont résulté, le mal de la saisie par le fisc a été le produit de la nécessité de couvrir le déficit qu'avaient amené dans le trésor public les prodigalités faites en faveur des janissaires. Mais aujourd'hui que par un effet spécial de la puissance de Dieu et par un miracle évident de son prophète, la destruction des janissaires rebelles, conforme au livre divin, à la loi et au vœu unanime de tous les musulmans, et l'abolition de leur nom permettent de purger de cette tache le gouvernement de Sa Hautesse.

Firman abolissant les saisies, 21 août 1826, traduction du 26 août 1826

Le firman émané en vertu d'un *khatti chérif* et relatif aux confiscations manifeste les intentions du souverain sur cette partie honteuse des anciens revenus de l'État ; mais l'exemple du banquier juif Tchaptchi n'est pas propre à rassurer les esprits contre une avidité enracinée et bien difficile à détruire. Il a gardé pour lui toute la dépouille de Tchaptchi qui consiste, d'une part, en 160 châles du plus grand prix, et en 137 350 bourses (68 675 000 piastres ou environ 32 000 000 francs) dont plus de la moitié était en or et en argent comptant, et en diamants, et le reste en créances sur des pachas et autres personnages. [...] L'on porte aussi à 20 millions de piastres les richesses recueillies dans les casernes des janissaires, sans y comprendre les biens qui leur appartenaient, les *vakoufs* de leur mosquée.

Le Patriarche arménien a reçu l'ordre de faire venir d'Asie deux mille de ses religionnaires destinés à la garde des bazars, des bezestins et au service de l'Amirauté comme portefaix (*hammals*).

Le corps des pompiers est renouvelé ; il sera composé d'Arméniens sous les ordres de l'ex-Ousta de la légion qui en est nommé le chef.

Rapport de l'ambassade, 22 juin 1826

La Porte a donné au Patriarche arménien des pouvoirs extraordinaires pour châtier les mauvais sujets de sa nation, avec l'assurance que le changement de religion ne garantirait pas les coupables de la punition qu'ils auraient méritée avant de devenir musulmans, et que dans ce cas, il n'avait qu'à en prévenir la Porte, qui n'est pas jalouse d'accueillir et de conserver de semblables néophytes. L'emprisonnement ou la bastonnade ont déjà fait justice d'un certain nombre de sujets tarés. Le Patriarche recommande à ses nationaux de se maintenir sages, prudents et modestes, afin d'éviter tout mécontentement de la part des autorités supérieures.

Rapport de l'ambassade, 2 juillet 1826

Il est défendu aux raïas de porter désormais de grands *kalpak*, de s'habiller de draps et d'étoffes dont la couleur et la coupe sont réservées aux musulmans, et il leur est ordonné de ne porter que des *binich* et *djubbé* en drap noir et étroit de la coupe voulue de tout temps pour les raïas ; ils ne doivent point sortir habillés autrement ; leur Patriarche les avertira d'abord et si ensuite le préfet de police les rencontre en contravention avec la présente ordonnance, ils seront de suite saisis et punis. L'on sait qu'un certain nombre de raïas insensés se permettent dans quelques lieux et dans le canal de sortir des limites qui leur sont imposées par leur condition de raïas, que leurs filles, paraissant en public dans le Bosphore, à Péra, à Kiathana et autres lieux habillées comme des femmes franques ; le préfet de police a l'ordre et l'injonction de punir désormais tout raïa qu'il rencontrera habillé d'une manière qui ne lui est point permise.

Le mécontentement des Turcs s'est encore beaucoup accru et est devenu à son comble depuis qu'ils ont entendu parler d'un firman du G. S. que l'on assure avoir été lu à Bucarest. [...] « Nous sommes tous frères, dit Sa Hautesse, Turcs, Francs, Grecs ou Juifs, nous pouvons avoir une croyance ou un culte différents, mais nous sommes tous les enfants d'un même Dieu ! Vivez donc comme les membres d'une seule et même famille ! »

« Après les excès déjà commis par Sultan Mahmoud, disent à leur tour les Turcs, il ne lui manquait que de s'avilir et de nous avilir en nous mettant sur la même ligne que les infidèles. »

Rapport du consul à Salonique, 13 novembre 1826

On remarque dans la marche du sultan deux tendances qu'il suit simultanément ; l'une de soutenir le peuple contre le sultan et les rayas contre les Turcs, l'autre d'étendre son propre pouvoir, ses revenus, sa complète indépendance et les autres avantages de son existence personnelle. Loin de faire aucune concession sur ce second rapport, une mesure récente vient de limiter jusqu'au droit de pétition.

Rapport du comte de Boislecomte, 2 février 1834

a change in the official ideology of the state. Not long before, Mahmud II had hinted at such a change when he stated: "From now on I do not wish to recognize Muslims outside the mosque, Christians outside the church, or Jews outside the synagogue."<sup>6</sup> The formulation of this vision of an imperial administration based on universal laws in the context of the imperial edict was a significant first step toward the transformation of hitherto Muslim, Christian, and Jewish subjects into *Ottomans*.

<sup>6</sup>Éd[ouard] Engelhardt, *La Turquie et le Tanzimat; ou Histoire des réformes dans l'Empire ottoman depuis 1826 jusqu'à nos jours*, 1 (Paris: A. Cotillon, 1882), p. 33.

Şükrü Hanioglu, Engelhardt, *A Brief History of the Late Ottoman Empire* (2008), p. 74

**L'on peut admettre, et ce n'est pas son moindre titre à l'estime de l'Europe dont il aspirait à implanter la civilisation dans l'Empire, l'on peut supposer du moins que, sans vouloir encore émanciper ses sujets rayas au point de les assimiler aux musulmans, Mahmoud entendait les relever de l'état d'abjection qu'ils subissaient depuis la conquête et il n'est pas invraisemblable que vers la fin de sa vie, il ait réellement exprimé cette noble pensée : « Je ne veux reconnaître désormais les musulmans qu'à la mosquée, les chrétiens qu'à l'église et les juifs qu'à la synagogue. »**

Engelhardt, *La Turquie et le Tanzimat* (1882), p. 33

Le sultan se flatte de confirmer cet effet en instituant une police à l'européenne. Les plus éclairés parmi les musulmans craignirent qu'on n'abandonnât la simplicité de l'ancien système pour entrer dans le dédale des administrations modernes, trop compliquées pour les habitudes, l'état intellectuel et le caractère de la nation. Les habitants, accoutumés à parcourir tout l'Empire dans une complète liberté, ne s'astreignirent qu'à regret aux formalités gênantes et jusque-là inconnues des passeports et des permis de police. Ils se demandèrent si ces nouvelles institutions leur apporteraient des bienfaits qui valussent les gênes et les sacrifices qu'elles leur imposaient.

Rapport du comte de Boislecomte, 2 février 1834

- 1825 Première tentative de réforme postale
- 1827 Mekteb-i Tıbbiye (École de médecine)
- 1831 Premier recensement de la population (mâle)
- 1833 Établissement des maires de commune (*muhtar*)
- 1834 Mekteb-i Harbiye (École militaire)
- 1837 Meclis-i Vâlâ-yı Ahkâm-ı Adliye (Conseil suprême)
- 1838 Mekteb-i Maarif-i Adliye (École d'administration)
- 1838 Institution des passeports



Impero Ottoman

Veu: Angelo de Caracci

Handwritten text in Italian, likely a diplomatic note or report.

Main body of handwritten text in Italian, detailing a mission or report.

Handwritten text at the bottom of the page, possibly a signature or date.



Handwritten signature and name at the bottom right of the page.

250



AU NOM DE SA MAJESTÉ LE SULTAN.

Vous: Ministre Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères... Handwritten text in French, likely a diplomatic note or report.



Signature and name at the bottom right of the page.

250



AU NOM DE SA MAJESTÉ LE SULTAN.

Vous: Ministre Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères... Handwritten text in French, likely a diplomatic note or report.

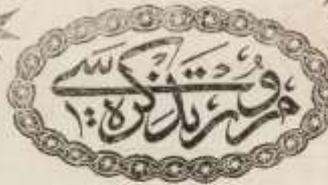


Signature and name at the bottom right of the page.











۱۱۰  
 انکال  
 سن  
 یوی  
 سطل  
 یق  
 کول  
 انکال شامروم  
 ۵۰

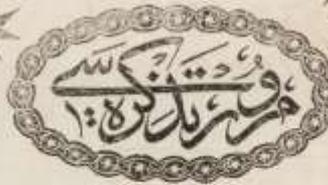
انظر دفتر  
 دولت شاه ایلدش کارخوری اراکون کور  
 از زمان در سعادت  
 حاجت خلق ایله شومرونه  
 ۶۰  
 ۵۰

۱۱۰  
 انکال  
 سن  
 یوی  
 سطل  
 یق  
 کول  
 انکال شامروم  
 ۵۰











۱۱۰  
 انکال  
 سن  
 یوی  
 سطل  
 یق  
 کول  
 انکال شامروم  
 ۵۰

انظر دفتر  
 دولت شاه ایلدش کارخوری اراکون کور  
 از زمان در سعادت  
 حاجت خلق ایله شومرونه  
 ۶۰  
 ۵۰

۱۱۰  
 انکال  
 سن  
 یوی  
 سطل  
 یق  
 کول  
 انکال شامروم  
 ۵۰



BY HIS EXCELLENCY THE RIGHT HONORABLE,  
**JOHN LORD SEATON**  
 PEER OF THE UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND IRELAND,  
 KNIGHT GRAND CROSS OF THE MOST DISTINGUISHED  
 ORDER OF THE BATH,  
 KNIGHT GRAND CROSS OF THE GUELPHIC ORDER OF HANOVER,  
 KNIGHT GRAND CROSS OF THE MOST DISTINGUISHED  
 ORDER OF S. MICHAEL AND S. GEORGE 1<sup>ST</sup> 2<sup>ND</sup> 3<sup>RD</sup>  
 LIEUTENANT GENERAL COMMANDING HER MAJESTY'S FORCES,  
 AND  
 HER LORD HIGH COMMISSIONER  
 OF THE  
 UNITED STATES OF THE IONIAN ISLANDS  
 &c. &c. &c.

These are to request and require all those whom it  
 may concern to allow  
*Development of...*  
*...*  
 going to  
 to pass freely without let or hindrance, and to afford  
 all aid and assistance.

Given at Corfu, the      day of  
**184**  
 By Command of His Excellency,  
*...*  
 Director General of Police,





*Patria cum Dis plene, M. 1850.*

# LE COURRIER DE SMYRNE,

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

VOL. III.

SMYRNE, DIMANCHE 2 MAI 1850.

N° 109

**SOMMAIRE.** — Gâtes, sentence relative aux propriétés des catholiques de Syra; manuscrits du gouverneur. — Chefs des troupes irrégulières remis à Argos; discours du général Gérard. — mission de trois envoyés Grecs auprès des trois puissances. — Travaux. — départ de Tour paëla pour Alger. — Firman relatif à la libre navigation de la Mer Noire. — Accréditation par la Porte du protocole du 3 février. — Îles de la Natolie.

traventions formelles aux décrets de l'assemblée, qui pourtant avaient été rédigés sous la dictée de S. Exc., existent dans la nomination et le but de la commission de Syra; la première est que cette commission a été nommée par l'autorité lorsqu'elle devait l'être par les parties intéressées; la seconde qu'elle a été appelée à prononcer sur des

droit sur ce terrain qui appartenait en propre à sa mère; mais sur ce qu'on lui dit que c'était égal, il signa, et les portes de la prison lui furent ouvertes.

— La sentence de la commission porte que ceux qui ont usurpé des terrains paieront annuellement aux propriétaires depuis 3 jusqu'à 7 paras

si la Grèce était condamnée à gémir encore longtemps sous la verge de l'administration actuelle. Mais on espère que le nouveau prince appelé à la gouverner ne sanctionnera pas les odieuses mesures de son prédécesseur, et saura bientôt apprécier les instruments dont celui-ci s'est servi pour fouler aux pieds les droits sacrés d'une



Patris cum Displora, M. 1835.

# LE MONITEUR OTTOMAN

IV<sup>e</sup> AN<sup>ÉE</sup>

SAMEDI, 7 FEVRIER 1835. — 9 DE CHEVAL. 1250.

N<sup>o</sup> 9

## PARTIE OFFICIELLE.

CONSTANTINOPLE, 6 Février.

Par l'effet de la bonté divine le saint mois de ramazan étant arrivé de nouveau pour les Musulmans, les noms ci-après désignés : Eh Hadgi Omer effendi,

Il est d'usage dans les couvents des Mevlévis de lire, à l'approche du ramazan, l'histoire appelée *Miradjie* (récit du don de prophétie accordé par Dieu à Mahomet). Sa Hautesse se rendit au couvent de Galata le 28 de reiljeb, jour de vendredi, rassembla tous les derviches autour de sa personne, et ordonna de faire la lecture du *Miradjie*, après laquelle furent accomplies les céré-

envers le trésor, de condescendre à lui faire remis de ces impôts pour les années antécédentes, e raison de l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les pays placés sous son commandement de fournir les sommes réclamées, promettant de payer, sans prétexte ni retard, les tributs des années suivantes à commencer du 1<sup>er</sup> mars 1834.

Sa Hautesse a daigné accueillir cette humble





✽ امور داخلہ ✽

حصوص آتی شوکتلو قدرتلو مہاتلو پادشاہ اسلام پناہ افندیمر حضرت تلمریک  
برایا پرورلک نیت خیر بہ سیلہ چندماہ مقدم وقوعبولان اقدکز بوغازبنہ وادر نہ بہ  
عزیمت ہمایونلرینی ناطق مادہ مخصوصہ در کہ تبرکابونکلہ ابتدا اولنمشدر

شہریار محاسن اطوار شوکتلو افندیمر حضرت تلمریک متصف اولدقلری رعیت پرورلک  
اقتضا سنجہ اخبار و فن جغرافیا واسطہ سیلہ ہر نقدر معلوم ہمایونلری ایسہدہ  
اہس الخبر کالمعاہدہ یولندن کرک اہل اسلام و کرک اہل ذمت رعایا سنک  
احوالنی وقلاع خاقانیہ سنک استحکامات و کیفیاتی کمال شفقت و ہمت  
علیہلرندن رأی العین مشاہدہ بہ مقدمہ خیر اولوق اوزرہ مثلی مسبوق اولمیان  
تواضعات بندہ پرورانہ ایلہ نفس نفیس ہمایونلرینہ حرکت کافتنی اختیار و محضا  
فقراہ شہریار مشفق اولدقلرینی ذاتا دخی اعلان و اظہار ضمندانہ ذکر اولنان  
محللری معاینہ بہ قصد و ارادہ بیوروب در سعادت لرنندن یک ایکبوز قرق التی  
سنہ سی ذی الحجۃ الشریفہ سنک بکرمی ایکنجی و مایسک کذلک بکرمی ایکنجہسی  
کونی واقع اولان جمعہ کونی نمازی ادادن صکرہ رسمہی امادہ اولان دونمائی  
ہمایون ایلہ شرفرسان نام فرقینہ را کبا اقدکز بوغاز بنہ عزیمت بیوردیلر

محللرک کافہ اہالسنہ وقت وسعتدہ ناسہ و پردکلری بہا ایلہ ذخیرہ و پرورک  
ادا ایلملری اوزرہ اعطا بیوریلان سرمایہ مثللو جرمن سنجانک حاوی  
اولدیغی قضالرک اہالی ورعایا سنہ دخی اقتضا ایدن مبالغ کلہ تک اعطا سنہ  
ارادہ بیوریلوب مظہر دعا اولمشلردر کلیبولیدہ نمقدار مسجد و چشمہ  
و مکتب وار ایسہ انلرک و خیلی زماندنبرو بوللری بوزلش صو بوللرینک  
تعمیرینہ ارادہ اولنوب مبارک مقاملر علی الخصوص بولابردہ اولان غازی  
سلیمان پاشا ترہہ سی زیارت اولنوب ترہہ دارلرینہ و فقراہ صدقہ ل و برلدی  
کلیبولی و جوہی پادشاہ دائرہ سنہ بولابردہ بدنلرندن برعالی ضیافت ترتیبی  
نیاز ایتمیشر ایسہدہ ضمنندہ اہل رعیتہ بلکہ زجت اولور مطانعہ سیلہ  
ترکنہ ارا دہ بیوریلوب بو وجہلہ دخی فقرانک راحتہ نزد ہمایونلرندہ  
ملترزم اولدیغنہ اشارت اولنمشدر قلعہ سلطانیہ و کلید البحر و قوم قلعہ  
وسد البحر قلعہلری و نعرہ بورنی و اولولوا لیدہ بوندن اقدم اثر شاہانہ لری  
اولان طابیدلر و بوزجہ اطہنک قلعہ سنک استحکاماتی معاینہ و حتی کلید البحر  
قلعہ سنندہ کائن دردر قنطاراق دانہ و او توز التی و قبہ باروتلہ اتیلان کبیر  
طوپلرک انداختنہ ارا دہ بیوریلوب طویچی بانہسی و نغرات ہر نقدر کرتہ بہ  
المشاہدہ مجلس عالی مہابنندن دقت اولنہ مامغلہ روی در یادہ و ہلہ اولیدہ

La création de quelques écoles savantes et militaires à Constantinople n'a été due qu'au zèle de quelques particuliers et le sultan n'a fait pour ainsi dire que les tolérer. De même, dans l'instruction primaire, des missionnaires américains sont venus établir des écoles parmi le peuple et le sultan s'est contenté de les laisser agir. Il a laissé sans aucun contrôle l'éducation générale aux oulémas, sans même paraître remarquer combien ce corps était blessé de ses réformes.

Rapport du comte de Boislecomte, 2 février 1834

Abandonnée à elle-même, l'instruction publique reçoit ici les impulsions diverses et opposées que lui donnent les individus qui s'en chargent. [...] Le sultan n'a pas même donné de maître à son fils aîné Abdul-Medschid, âgé déjà de dix ans. Le jeune prince constamment renfermé dans l'intérieur du harem, privé d'air et d'exercice, est pâle et affaibli, et son esprit reçoit pour toute culture les leçons de deux imams qui se bornent à lui faire lire le Coran.

Rapport du comte de Boisecomte, 2 février 1834



Lina Geraldine

Engr. del.







[...] la tournure grotesque du Seraskier, petit vieillard large et boiteux, rouge de figure, bizarrement enveloppé d'une énorme pièce de drap écarlate, actif, voyant tout, étant tout et à tous [...]

Rapport du comte de Boislecomte, 5 octobre 1833

[...] à une activité prodigieuse qu'il doit à sa forte constitution entretenue par une sobriété d'anachorète, il joint une justesse de coup d'œil surprenante, une appréciation instinctive de la civilisation Européenne, et de ce qui peut en être appliqué immédiatement à son pays, en s'en faisant attribuer tout le mérite. Dépourvu d'instruction et ne parlant que le turc il s'est fait traduire, en forme de *vade mecum*, les éléments des sciences les plus usuelles, principalement ceux de la tactique européenne de sorte qu'il passe ici pour être le plus versé dans l'organisation et le maniement matériel des troupes.

Baron Roussin au comte Molé, 15 avril 1838





Mes chers petits !

J'espère que votre voyage a été aussi heureux que je le désirais et que vous vous êtes déjà rendus sains et saufs à votre destination. Vos camarades font ici des progrès étonnants et s'empressent à vous surpasser dans les connaissances, malgré la différence frappante de leur situation à la vôtre ; soyez, mes chers petits, aussi assidus qu'eux dans vos occupations si vous voulez que je vous aime et que je sois pour toujours votre bienveillant, puisque votre situation vous facilite les moyens d'en tirer avantage et en cas contraire vous pouvez bien vous imaginer combien il serait honteux que vous retourniez sans avoir rien appris. Vous savez bien que je n'épargnerai rien pour vous perfectionner en tout genre et que vous devez à votre tour par une émulation louable vous rendre dignes de mes soins et de ma bienveillance paternelle ; empressez-vous de faire voir aux yeux du monde que je ne me suis point trompé dans le choix que j'ai fait de vous. Suivez scrupuleusement les règlements que l'on va vous imposer dans votre pension ; écrivez-moi souvent et soyez persuadés que votre assiduité dans les études et vos connaissances vous recommanderont assez pour que je vous aime plus que les autres et que je sois pour toujours, tout à vous,

Husrev Mehemed Pacha (4 février 1831)

[Jean-François Barbet], *Renseignements sur l'importance donnée par le gouvernement turc à l'éducation des jeunes musulmans élevés en France*, [Paris], Imprimerie de A. Gratiot, [1840], In-8<sup>o</sup>, 7 p.

Mes chers enfants,

J'ai pensé qu'il vous serait agréable d'avoir de mes nouvelles et d'entendre mes conseils. Quand je vous ai choisis parmi tous les jeunes gens que je fais élever sous mes yeux pour vous envoyer en France et y recevoir votre éducation, j'ai placé sur vous l'espoir de l'instruction de la jeunesse musulmane. En vous voyant, les grands de notre Empire décideront s'ils doivent imiter mon exemple et confier l'avenir de leurs fils aux lumières de l'Europe. De vous, de vos succès dépendra le jugement qu'ils porteront. Vous êtes donc destinés à servir de modèles ; c'est un rôle difficile et glorieux ; ne l'oubliez pas ; employez tous vos moments à répondre à mes vœux et aux espérances de votre Souverain.

Vous appartenez à une nation qu'on a crue longtemps incapable de prendre sa part des sciences, des arts de l'Europe et des bienfaits qui en découlent. Prouvez qu'on nous a mal jugés, que la volonté de bien faire, l'application au travail, sont aussi dans le pouvoir de notre intelligence et les préceptes de notre religion. Vous devez à votre Patrie, au Prince généreux qui la gouverne, le secours de votre bras. Apprenez avec persévérance, avec la plus constante application, tout ce qui fait la science du militaire. L'officier le plus instruit est toujours le plus brave sur le champ de bataille, parce qu'il connaît l'étendue de ses devoirs et le prix de l'honneur.

Quel plaisir pour vous, quand vous reviendrez au milieu de nous, de briller parmi vos égaux, non plus par les faveurs que je puis répandre sur vous, mais par l'instruction, par une supériorité incontestable sur vos compatriotes ! On vous citera comme les plus habiles, et notre Sultan vous proclamera les meilleurs de ses enfants.

J'ai encore un mot à vous dire sur la nécessité impérieuse pour vous de profiter de vos études. Vous êtes à Paris, dans cette métropole de la science, de tous les talents qui élèvent l'homme et le rendent utile. Le Sultan, réformateur d'un système dont les bases avaient trop vieilli, avale à faire pénétrer dans son Empire les connaissances qui peuvent améliorer le sort du peuple Ottoman. Vous, que j'ai envoyés puiser dans ce foyer de lumières, vous êtes chargés de venir ici montrer ce que peut, pour notre bonheur et notre avancement, l'Europe civilisée. Vous serez les premiers liens par lesquels le Sultan cherche à rattacher ses États à ceux de la Chrétienté. Si on trouve en vous de l'instruction, des mœurs, des vertus sociales, quel appui cette preuve vivante pourra prêter aux vues de votre Prince !

Si, au contraire, vous n'apportez ici que de l'ignorance ou de la médiocrité, vous discréditez la réputation des Écoles de Paris ; vous laisserez prendre une opinion fautive des résultats que peut nous offrir sa civilisation. Vous avez donc un double devoir à remplir, celui de faciliter les progrès dans votre pays, et de soutenir l'honneur de la France qui vous donne aujourd'hui l'hospitalité et l'éducation. Je vous en conjure, mes chers enfants, songez, à tous les instants de votre vie, au noble rôle que je vous ai assigné dans l'intérêt de notre Patrie et de notre Souverain.

[...]

Adieu, mes chers enfants.

LE SERASKIER PACHA.

Eski-Sérail, le 16 de Mouharrem 1248 (15 juin 1832).



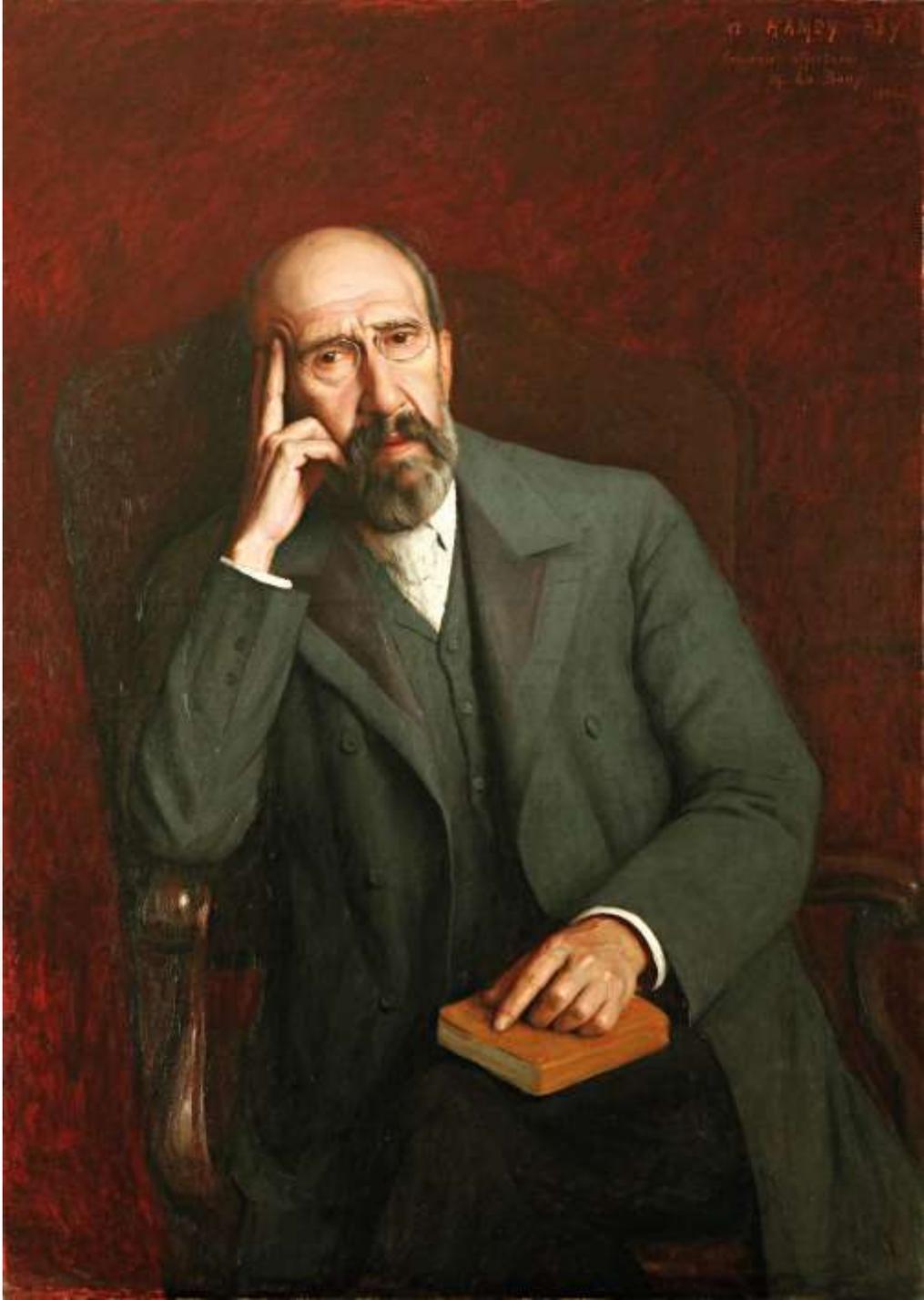
Lina Geraldty

G. M. del.









20.10.1827	Bataille de Navarin
25.04.1828	Guerre russo-ottomane
19.08.1828	Chute d'Edirne (Andrinople)
15.08.1829	Création d'un État grec tributaire
15.09.1829	Traité d'Andrinople
24.04.1830	Indépendance grecque
05.07.1830	Occupation de l'Algérie par la France
29.08.1830	Autonomie de la principauté de Serbie
10.12.1832	Autonomie de la principauté de Samos